

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/06/2026

DEL-29062026-13

**Date de convocation :**  
**18/06/2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Gaja-la-Selve, sous la présidence d'André VIOLA, Président.*

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 61
- présents : 47
- procurations : 5
- votants : 52

**PRESENTS** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bertrand BARBERO, Gilles BARTHEZ, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Charlotte CHARPENTIER, Sarah DANJOU, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Christophe GERPHAGNON, Steven GIL, Laurent GRANGER, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Patrick LADOUCE, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Eric MISSE, Martine MONBILLIARD, Benjamin PEYRAS, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, André VIOLA, Patrick VIOLA, Gaëlle MAFFRE (suppléante de Léo GASC), Jean-Paul CALMET (suppléant de Serge PEROTTO), Clémence FAYARD (suppléante d'Emilien GUILHEMAT), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES** : Bruno BERTRAND a donné pouvoir à Sarah DANJOU, Odile FABBRO a donné pouvoir à André VIOLA, Philippe LANNES a donné pouvoir à Andrée ROIG, Michel TANDOU a donné pouvoir à Claudie FAUCON-MEJEAN, Estelle VILESPY a donné pouvoir à Céline BENAZETH

**ABSENTS** : Nathalie BAUDIN, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Frédéric FONTES, Jessica JOURNET, Paul PAINCO, Gilbert VARILLES

**Secrétaire de séance** : Catherine LASSALLE

**OBJET : Cession de parcelle dans la ZAE du Lauragais**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Vu** la proposition d'achat déposée par la SCI la Piège, domiciliée 496 avenue de la Malepère à Bram, pour la parcelle AP 112 située sur la zone intercommunale de Bram, appartenant à la communauté de communes, d'une contenance totale de 3536 m<sup>2</sup>, selon les tarifs et conditions précisées en suivant,

**Vu** l'avis des domaines à intervenir (en cours),

**APPROUVE** la proposition de l'acquéreur, aux conditions ci-dessus évoquées :

| Référence parcelle | superficie          | prix / m <sup>2</sup> | Total    |
|--------------------|---------------------|-----------------------|----------|
| AP 112             | 3536 m <sup>2</sup> | 20 €                  | 70 720 € |

Le prix s'entend hors TVA sur marge, dont le coût sera à la charge de l'acquéreur : TVA sur marge = 0€

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession.

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président



*Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*